



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAVALTRIE

## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 2 octobre 2017 à l'adoption des règlements suivants :

Règlement numéro 150-13-2017 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation ;*

Règlement numéro 177-2-2017 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement numéro 177-2012 aux fins d'établir les limites de vitesse sur les chemins publics de la municipalité.*

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville sis au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Ces règlements entrent en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'octobre deux mille dix-sept.

---

Madeleine Barbeau, greffière